

Liste des équipements principaux concernés par l'interdiction réglementaire de réutilisation au sens de la définition de « nouvelle installation » définie à l'article 2, 6° de l'arrêté tarifaire du 10 juin 2023

Équipement	Commentaires
Hygiénisation	Sauf si utilisation au sein d'une entité juridique distincte
Déconditionnement	Sauf si utilisation au sein d'une entité juridique distincte
Prétraitement des intrants	Tout traitement
Hydrolyse	
Matériel de manutention (chargeur ou équivalent ...)	Matériel
Équipement d'incorporation	
Chaudière	
Digesteur et post digesteur	Le digesteur et le post digesteur doivent être neufs ou avoir subi une maintenance sur les parties digestives. L'Administration se doit de sécuriser sa doctrine afin de garantir une application homogène et équitable sur l'ensemble du territoire ce sans quoi l'ensemble des contrats pourrait être à risque.
Gazomètre	
Traitement oxygène	
Déshydratation gaz	
Colonne de charbon actif	
Machines électrogènes (cogénérateur)	Matériel d'appoint
Epurateur	
Poste d'injection (gaz)	
Séparation de phase	Sauf si utilisation au sein d'une entité juridique distincte
Extraction de minéraux	Sauf si utilisation au sein d'une entité juridique distincte
Automatisation	

N.B : pour la réutilisation des stockages de digestat liquide (ouvrage béton, lagune, fosse), une mise à niveau technologique pour permettre la récupération du biogaz est obligatoirement à effectuer avec des éléments neufs.